

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 27 février 2018

Membres votants présents

> Représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs exerçant leurs fonctions dans Université Paris-Est et/ou dans les établissements membres

■ Professeurs et personnels assimilés des universités – A1

- Nacima BARON (avec procuration de Véronique BOUTEILLER, B2)
- Jean-Luc DUBOIS-RANDE

■ Professeurs et personnels assimilés des autres établissements – A2

- Nadia HADDAD

■ Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés des universités – B1

- Arnaud CARAYOL (avec procuration d'Alain DROUET, D)
- Marie-Albane DE SUREMAIN
- Philippe THIARD

■ Autres enseignants-chercheurs, enseignants, personnels assimilés des autres établissements – B2

- Thierry GRANDPIERRE (avec procuration de Franck JUNG, personnalité qualifiée, EIVP)

> Représentants des autres personnels exerçant leurs fonctions dans Université Paris-Est ou/et dans les établissements membres

■ Autres personnels des universités – C

- Agnès NTEP

> Représentants des usagers qui suivent une formation dans Université Paris-Est ou dans un établissement membre

■ Usagers - E

- Mathieu CARON

■ Usagers doctorants – F

- Adrien FRONTENAUD (avec procuration de Rémi LEGALL, F)

> Personnalités extérieures

- Christophe AMBROISE représentant Jeannick LE LAGADEC, Conseil départemental du Val-de-Marne
- Philippe ROY, Cap Digital

> Personnalités qualifiées

- Stéphane JAMAIN, Inserm

> Représentants des établissements membres

- CNRS : Sylvain-Karl GOSSELET
- ENPC : Geneviève JESTIN
- ENVA : Christophe DEGUEURCE
- ESIEE Paris : Jean MAIRESSE
- IFSTTAR : Jean-Bernard KOVARIC
- UPEC : Françoise MOULIN CIVIL
- UPEM : Gilles ROUSSEL (avec procuration de Muriel JOUGLEUX, A2)

Président d'UPE : Philippe TCHAMITCHIAN (avec procuration de Geneviève SERT, personnalité extérieure, Conseil départemental de Seine-et-Marne)

Membres invités présents

> Invités de droit avec voix consultative

- Rectorat de Créteil : Jean-François DENIC (représentant Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, chancelier des universités)
- UPE : Nelly TOCKO, agent comptable
- UPE : Vincent BENAVENT, secrétaire général

> Autres invités

- UPE : Cécile DELOLME, vice-présidente en charge de l'I-Site
- UPE : Flora SANCHEZ, directrice de cabinet et de la communication
- UPE : Claire JULLIEN, chargée des affaires institutionnelles et juridiques
- UPE : Monika BLANC, responsable des affaires générales
- UPEM : Venceslas BIRI, porteur du projet NCU

Membres absents et excusés

- Professeurs et personnels assimilés des universités (A1) : Muriel JOUGLEUX
- Professeurs et personnels assimilés des autres établissements (A2) : Frédéric DE CONINCK
- Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés des autres établissements (B2) : Véronique BOUTEILLER
- Représentants des autres personnels des universités (C) : Laurent ALIBERT, Fabrice LORRAIN
- Autres personnels des autres établissements (D) : Alain DROUET
- Usagers étudiants en licence ou master ou équivalent (E) : Mihai GUYARD
- Usagers doctorants (F) : Rémi LE GALL, Amithisse MONNET
- Personnalités extérieures, représentants des activités économiques et des collectivités territoriales : Faten HIDRI (Conseil régional d'Île-de-France), Jeannick LE LAGADEC (Conseil départemental du Val-de-Marne), Daisy LUCZAK (Conseil départemental de Seine et Marne), Thomas BOREL (Leem), François CHAIGNON (IDRRIM)
- Personnalités qualifiées : Ali FERHI (AP-HP), Franck JUNG (EIVP), Florence POIVEY (Medef), Amina SELLALI (EAV&T), Andrée SURSOCK (European University Association)
- Établissements membres : Jean MAIRESSE (ESIEE Paris)

► **Le président d'Université Paris-Est ouvre la séance à 14h12.**

Le Conseil d'administration délibère valablement si la majorité des administrateurs en exercice est présente ou représentée. Le nombre des administrateurs étant de 39 et le nombre d'administrateurs présents ou représentés en début de séance s'élevant à 24, le quorum est atteint.

Le président d'Université Paris-Est accueille les nouveaux membres présents au Conseil d'administration : M. Denic, représentant de M. le recteur et Mme Moulin Civil, administratrice provisoire de l'UPEC.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 24 OCTOBRE 2017

Le compte rendu de la séance du 24 octobre 2017 du Conseil d'administration de la Communauté d'universités et établissements (Comue) Université Paris-Est est approuvé à l'unanimité.

Première délibération

Le Conseil d'administration approuve le compte rendu de la séance du 24 octobre 2017.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS 2017

L'agent comptable présente les comptes financiers 2017, et rappelle que l'année 2016 avait été marquée par une fragilité financière, structurelle et organisationnelle. L'année 2017 a connu différents faits marquants (sélection du projet I-Site FUTURE, labellisation du projet Bibliothèques ouvertes +...).

Les comptes affichent un résultat net de 666 000 euros net. Le compte de résultat hors PIA affiche un résultat net comptable de 429 000 euros.

Les charges de personnel représentent 70% des dépenses. On constate une augmentation des dépenses de fonctionnement en 2017 par rapport à 2016. Les droits d'inscription représentent 4% des recettes de fonctionnement.

L'exécution en comptabilité générale s'élève à 85% en recettes et 82% en dépenses.

L'exécution en comptabilité budgétaire s'élève à 77% en encaissement et 84% en décaissement.

Bilan

- passif capitaux propres 18 068 000 euros (financement Bienvenue...)
- actif immobilisation : 15 761 000 euros
- fonds de roulement 2 307 000 euros (59 jours de charges courantes)
- créances : 3 302 000 euros
- dettes : 7811 000 euros
- besoin en fonds de roulement : 4 509 000 euros
- trésorerie : 6 815 000 euros (6 mois de charges de fonctionnement courantes)

On observe une dépendance financière de la Comue vis-à-vis des établissements membres notamment en ce qui concerne l'encaissement.

Points forts :

- solde de trésorerie important fin 2017 grâce au PIA
- mise en place du contrôle interne budgétaire et comptable et la mise en place de la GBCP
- développement des outils de pilotage
- apport au FDR
- prévision budgétaire performante

Points faibles :

- tensions de trésorerie sur les allocations doctorales en raison d'un retard de versement des membres et de la non fongibilité des crédits
- outil SIFAC nécessitant des adaptations, compétences spécifiques et formations des services support dont les ressources sont limitées.

La Comue avance progressivement dans la dématérialisation (chorus portail pro), la cartographie des risques et le contrôle interne budgétaire et comptable.

Les éléments d'exécution budgétaire 2017 suivants sont proposés au conseil d'administration :

- 2 ETPT sous plafond et 278,58 ETPT hors plafond
- 14 765 114,88 € d'autorisations d'engagement
- 14 549 835,21 € de crédits de paiement
- 14 759 093,37 € d'autorisations de recettes
- 14 419 656,68€ de recettes encaissées

=> Soit un solde budgétaire de -130 178,53

Les éléments d'exécution comptable 2017 suivants sont proposés au conseil d'administration :

- 2 701 348,68 € de variation de trésorerie
- 666 527,18 € de résultat patrimonial
- 739 617,78€ de capacité d'autofinancement
- 720 641,12€ de variation de fonds de roulement

=> Il est proposé d'affecter le résultat à hauteur de 666 527,18€ en réserves.

Le président précise que la situation de l'établissement est saine, le résultat comptable étant largement positif. La situation hors PIA, envisagée une fois qu'ils seront repris par l'université cible, pourrait être soumise à des tensions de trésorerie importantes même si le résultat projeté est positif, car le besoin de fonds de roulement est deux fois plus élevé que le fonds de roulement.

L'agent comptable est remerciée pour la clarté de sa présentation. Il est demandé si les risques de trésorerie pourraient être prémunis en interne et dans les relations de la Comue avec ses établissements membres. Le secrétaire général répond positivement, il y a une professionnalisation en interne et un lien entre services de la Comue et des membres qui a déjà contribué à améliorer la situation. L'approbation du budget initial en octobre a permis de signer les avenants annuels plus tôt. L'agent comptable précise que le point de vigilance porte sur le recouvrement.

La diminution importante du solde budgétaire est relevée, suscitant des interrogations sur les recouvrements partiels. Il s'agit des recettes liées aux allocations doctorales. La trésorerie PIA s'élève à 7,8 millions sur l'année.

Deuxième délibération

Le Conseil d'administration approuve les comptes financiers 2017.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. PRESENTATION DE LA PREMIERE VERSION DES AXES STRATEGIQUES DU SITE PARIS-EST POUR LA PERIODE 2020-2024

Le président rappelle que l'évaluation HCERES est un sujet fondamental de l'année 2018. Il faudra en effet produire un rapport d'auto évaluation et un document exposant les axes stratégiques de la politique de site.

Il s'agit aujourd'hui de faire un point d'étape sur les différentes discussions qui ont été menées les mois derniers. En juillet 2017, le conseil d'administration a entériné le principe de demande de reconduction des six écoles doctorales portées par la Comue, exprimant sa satisfaction du découpage actuel et sa volonté de les pérenniser : il faut perpétuer la politique de site sur une logique de coordination entre les établissements qui sont parties prenantes.

La ligne stratégique proposée part du constat que le site Paris-Est est atypique, il n'y a pas d'établissement dominant mais 2 pôles : santé (situé plutôt à Créteil) et ville (situé plutôt à la cité Descartes), dont l'équilibre sera une question politique essentielle à aborder. Le sujet scientifique majeur concerne l'interaction entre les thématiques de ces pôles, il y a là un potentiel important à exploiter.

La question du doctorat est elle aussi fondamentale. Une tendance à l'augmentation du nombre d'inscrits et de thèses soutenues entre 2014 et 2017 est observée, sans toutefois qu'il y ait eu augmentation de la contribution des établissements membres.

3 hypothèses ont été dégagées pour envisager le fonctionnement du doctorat en 2020, moment où la diplomation reviendra aux établissements.

1/ ED et gestion dans les établissements (administration, inscription, soutenance et diplomation...), maintien d'un CFD minimal et des formations transversales à UPE.

2/ ED dans les établissements, gestion administrative et CFD dans UPE (délégation de gestion)

3/ ED et CFD dans UPE, changement limité à la diplomation (co-accréditation des 3 établissements délivrant le diplôme et d'UPE qui ne préparera la diplomation qu'en leur nom déterminé au moment de l'inscription du doctorant).

Des variantes pourraient être envisagées une fois le positionnement des établissements clarifié sur la question. Ces 3 cas de figure ont été présentés au conseil des membres ainsi qu'au conseil des membres et associés de la Comue.

L'hypothèse 3 est celle pour laquelle la majorité des établissements, à l'exception de l'ENPC, semble souhaiter qu'un travail soit effectué pour l'approfondir et la préciser. Il est cependant à préciser que l'UPEC n'a pas encore été en mesure de s'exprimer en tant qu'institution.

Le 22 février 2018, les listes prévisionnelles des ED ont été déposées. Les écoles doctorales sont toutes renouvelées, mais l'ENPC ne souhaite une accréditation que pour SIE, OMI, VTT et MSTIC.

En 2019, les dossiers d'accréditation seront déposés au HCERES. Un système « à la carte » pourra être défini.

Il est fait remarquer que du côté de l'UPEC, la bipolarité du site construite autour des pôles « ville » et « santé » semble susciter un réel intérêt. Le document présenté constitue une feuille de route précise, il conviendrait d'insister sur l'importance de la visibilité du territoire de l'Est francilien et de son développement. Par ailleurs, le site Paris-Est a permis une réelle collaboration, la volonté affichée de poursuivre cette coopération est perçue de manière très positive. Il est important de consulter les conseils académiques des établissements concernés. Il est à noter que le suffrage direct n'est pas obligatoire au-delà de 10 membres, et que les scrutins indirects ont pour effet d'exclure les membres de la discussion. Le terme « chef de file » devrait être revu conformément aux termes du code de l'éducation.

Des inquiétudes sont formulées quant à la position de l'ENPC, en contradiction avec celle des autres établissements membres, aux vues des échéances à venir.

L'ENPC indique ne privilégier aucune des hypothèses présentées qui lui semblent relever de l'organisation, elle souhaite que la question des écoles doctorales et de l'accréditation soit réglée au préalable. Une lettre a été adressée en ce sens au président de la Comue. Il est rappelé que le dépôt du projet FUTURE soumis au conseil d'administration le 15 novembre 2016 avait fait l'objet d'un consensus sans envisager la co-accréditation avec UPE. La diplomation a vocation à revenir aux établissements qui solliciteront donc l'accréditation pour les écoles doctorales dont le périmètre convient à l'ENPC. Cette dernière insiste sur sa volonté d'être en charge de la procédure en amont de la diplomation. Une co-accréditation avec UPE lui semble propre à introduire de la confusion en particulier en termes de visibilité des établissements. Les statuts d'UPE précisent par ailleurs que c'est le transfert de compétences des établissements à son profit qui permet la co-accréditation. L'ENPC se déclare cependant favorable à une convention de coopération pour associer le département des études doctorales aux 3 établissements accrédités (UPEC, ENPC, Université cible).

Il est fait remarquer que la double diplomation impliquant une cotutelle, la présence de plusieurs établissements risque d'ajouter de la confusion.

La diplomation et l'accréditation ne devraient pas être mises sur le même plan. Cette dernière question donne une souplesse au processus de diplôme. L'hypothèse 3 se rapproche le plus de la situation existante et permet de mettre en place un « contrôle qualité » jusqu'à la diplomation.

La mise en place d'interactions entre les deux pôles est accueillie favorablement. Un groupe de travail permettrait de créer des synergies en parallèle aux actions de rapprochement déjà entreprises.

Le président rappelle la nécessité de solliciter les instances sur la question une fois le rôle d'UPE défini et le contexte règlementaire national fixé. Les choses ont en effet évolué depuis le conseil d'administration de novembre 2016, la co-accréditation n'avait en effet pas été envisagée à ce stade.

Il s'agit non pas de proposer une co-diplomation avec UPE, mais de permettre l'inscription des étudiants à UPE qui bénéficierait d'un transfert limité de compétences en matière doctorale afin de mettre en place une coordination et de favoriser la qualité du service. L'appréciation positive unanime de la qualité du service apportée par le DED tient au fait que les outils sont cohérents, l'activité est professionnalisée et qu'il y a unicité. Il n'y a pas de remise en cause de la diplomation mais une volonté d'améliorer la qualité de service.

Concernant la stratégie, il faudra envisager le modèle de fonctionnement et les moyens envisageables. Un groupe de travail - constitué de 2 représentants de l'UPEC, 2 de l'ENPC, 2 de l'université cible, 1 pour l'ENVA et l'ANSES, 1 pour les écoles d'architecture, 1 pour les doctorants, le président et le secrétaire général de la Comue - travaillera sur ces thèmes entre 3 et 6 semaines.

4. PRESENTATION DU BILAN SOCIAL DE LA COMUE UNIVERSITE PARIS-EST (2016-2017)

Le secrétaire général présente le 2^e bilan social de l'établissement, établi sur la même base que celui présenté l'an passé. Il a évolué suite aux échanges avec les personnels et le comité technique qui a accueilli favorablement ce bilan le 2 février 2018. Il met en avant l'activité de l'établissement et doit être mis en perspective avec le rapport d'activité établi sur la même période.

Les catégories de personnels ont été mises en adéquation avec les activités de l'établissement. Les tranches d'âges et répartition par sexe ont été incluses. La formation des personnels et des doctorants est aussi présentée, ainsi que des éléments factuels relatifs à la santé au travail et les arrêts maladie.

Ce document a vocation à être largement diffusé.

La modification de la nomenclature est relevée. Il est demandé à ce que des précisions relatives au nombre de personnels propres soient apportées. Par ailleurs, il est noté que le nombre d'ETP est supérieur aux effectifs : cela tient au fait que les ETP accumulent les flux entrants et sortants. La parité au sein du corps des jeunes chercheurs devrait être précisée. Il y a plus de sortants que de personnes recensées, cela s'explique par les périodes envisagées.

Troisième délibération

Le Conseil d'administration approuve le bilan social 2016-2017.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5. APPROBATION DU CADRE D'INDEMNISATION DES MISSIONS D'EXPERTISE SOLLICITEES PAR UNIVERSITE PARIS-EST AU TITRE DES PROJETS IDEA ET FUTURE

Le président indique qu'il est fait de plus en plus appel à des expertises extérieures, ce qui pose la question de leur indemnisation. Une politique de référence en la matière est proposée au conseil d'administration.

Le recours à l'expertise diffère pour IDEA et FUTURE, l'idée est de proposer des cadres pour leurs pratiques avec une vision globalisée.

Le recours à l'expertise au titre de l'appui à la mise en œuvre de l'IdEFI IDEA

La cellule IDEA recourt à l'expertise externe en vue de procéder à l'évaluation des dossiers (projets) reçus en réponse aux appels à projets internes de l'IdEFI donnant lieu à un financement. Ces évaluations s'intègrent dans le cadre du processus de sélection. Ces experts sont choisis au sein des mondes académique, professionnel et étudiant. Chacun d'entre eux est sélectionné pour sa capacité à faire le lien entre les apports des projets analysés et le secteur auquel il appartient.

Les principaux aspects de l'expertise sollicitée par Université Paris-Est sont :

- l'analyse des projets (en moyenne 15 projets déposés) : chaque expert analyse l'ensemble des dossiers (env. une vingtaine de pages par dossier) reçus en amont de l'audition à la lumière d'une grille d'évaluation qui lui est fournie. Ce temps peut être estimé autour de 2 heures de travail au maximum par projet,

- la participation à une commission de sélection : durant une journée complète dédiée, les membres de la commission auditionnent les porteurs de projets. Chaque porteur dispose d'un temps de présentation (5 mn) suivi d'un temps d'échange avec la commission (10 mn). A l'issue de ce temps d'échange, les membres du jury délibèrent pour émettre un avis consensuel et définitif sur le projet présenté.

L'indemnisation proposée par la cellule IDEA comprend l'activité totale de l'expertise (c'est-à-dire la lecture des projets en amont via un espace dédié, les auditions et le CR synthétique des experts à l'issue des auditions). Cette proposition est aussi motivée par le volume des projets déposés, de s'engager à respecter la procédure, dont cette dernière est transmise en amont aux experts.

	Missions d'expertise (groupées) sollicitées au titre de l'Idefi IDEA	Tarif
1	Lecture et analyse des projets déposés en réponse à un appel à projets interne IDEA	Tarif unique globalisé 600 € / journée de présence (commission de sélection)
2	Participation à la commission de sélection	
3	Production d'un compte rendu faisant suite à la commission de sélection	

Le recours à l'expertise au titre de l'appui à la mise en œuvre de l'I-Site FUTURE

Dans le cadre de l'appui à la réalisation de l'I-Site FUTURE, le recours à l'expertise externe n'est pas envisagé globalement. Les missions d'expertise sollicitées sont, en effet, nombreuses et variées. Elles n'ont pas vocation à être, par principe, cumulées. L'élaboration de la grille tarifaire d'indemnisation permet cependant, malgré tout, de l'envisager au cas par cas.

La grille tarifaire ci-dessous fixe les forfaits journaliers au titre de chaque mission d'expertise répertoriée et arrête un plafond pour chacune. Sont par ailleurs précisés, pour chaque mission, le cadre général de la sollicitation.

	Missions d'expertise sollicitées au titre de l'I-Site FUTURE	Tarif	Cadre de sollicitation
1	Analyse de document ou expertise à distance (sur dossier) et production d'un rapport d'expertise circonstancié en amont	150 € /analyse	Appels à projets interne
2	Travail préparatoire à une réunion de synthèse d'expertise ou de sélection via la prise de connaissance de documents pouvant être hétérogènes	300€ / demie journée	Advisory Board
3	Réunion de synthèse d'expertise ou de sélection ou jury d'évaluation pour mettre en commun les analyses individuelles	600€ /j	Advisory Board
4	Contribution à un rapport de synthèse suite à une expertise collective	300€ / demie journée	Advisory Board
5	Consolidation d'un rapport de synthèse	600 € / j	Advisory Board
6	Participation à une séance de travail collective avec un	100 € / h	Au cas par cas

	groupe d'expert		
--	-----------------	--	--

Quatrième délibération

Le Conseil d'administration approuve le cadre d'indemnisation des missions d'expertise

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

6. APPROBATION DES EXONERATIONS DES DROITS D'INSCRIPTION

Vingt demandes, sous couvert d'anonymat, sont présentées au conseil d'administration. Il s'agit de permettre que ne soit pas lancée d'action en recouvrement pour un montant de 7922 euros.

Il est précisé qu'il n'y a pas d'automatisme quant aux exonérations de droits d'inscriptions, elles relèvent de cas exceptionnels tels qu'une situation financière précaire.

Cinquième délibération

Le Conseil d'administration approuve les exonérations des droits d'inscription

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

7. APPROBATION D'UNE ADMISSION EN NON-VALEUR

Une admission en non-valeur d'un montant de 354,57€ en lien avec des frais d'inscription pour l'année 2009-2010 est présentée au conseil d'administration.

Sixième délibération

Le Conseil d'administration approuve l'admission en non-valeur

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

8. POINT D'INFORMATION I-SITE

La vice-président en charge de l'I-Site indique que les projets financés (Exploratoire, Impulsion, Tremplin) sont actuellement en phase de sélection.

Les groupes de travail se développent et rassemblent une centaine de personnes, avec une fréquence de réunion forte. Un comité interne discute de points scientifiques participant à la dynamique entre les pôles Ville et Santé.

Le projet NCU n'a pas été sélectionné, le dossier est en phase de réécriture pour la vague 2 prévue fin mars 2018. Une licence « sciences et art », avec situation des étudiants sur la base de leur motivation, est en cours de réflexion.

La convention avec Eiffage est en cours de finalisation, le projet d'éco quartier sur le site de Chatenay Malabry permet de mettre en place une première expérimentation de démonstration avec un co-financement de l'I-Site.

Le PIN ville a été créé et regroupe 16 partenaires, afin de jouer un rôle d'information régulière sur les financements européens pouvant intéresser ces acteurs.

Des supports en français et en anglais ont été produits. Une très bonne participation est à retenir aux Future Days qui ont eu lieu en novembre 2017.

Des précisions sur la proportion de SHS dans les projets sont demandées. Un déséquilibre dans les projets Impulsion est à noter, un effort sera fait en la matière pour les appels suivants.

9. PIA 3 : PRESENTATION DU DOSSIER NCU PORTE PAR LA COMUE UNIVERSITE PARIS-EST AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS NCU, 2^{NDE} VAGUE.

Le porteur du dossier NCU présente un point d'étape.

A l'issue de sa première soumission le 14 juin 2017, le jury a relevé que ce projet présente un modèle "novateur", "structurant", "dynamique", "renforce la flexibilité". L'approche compétences et expertise ainsi que le lien avec le monde économique ont été appréciés.

En revanche, un manque de détails sur les parcours et le Semestre D.Clic, le lien avec le pilotage de l'université cible a été relevé.

Le nouveau projet qui sera déposé fin mars 2018 s'intéresse exclusivement aux licences. Un accompagnement par un cabinet de consulting a été fait, notamment pour la rédaction et le montage financier. Le modèle de licence D.Clic a été repris, tout en ajoutant plus de détails sur le semestre D.Clic, en explicitant les différents parcours proposés pour chaque licence et en précisant mieux le pilotage par l'université cible. Une revue des formations de 1er cycle en cours est présentée pour étayer le déploiement du modèle.

Il est précisé que tous les étudiants qui entrent en licence bénéficieront du semestre 1 D.Clic.

Il est demandé si un rapprochement avec l'UPEC a eu lieu en lien avec ce projet. Lors de la vague 1, un réseau associant l'UPEC a été créé.

Le projet sera déposé fin mars 2018.

9. SYNTHÈSE DES CONVENTIONS DE LA COMUE UNIVERSITE PARIS-EST ENTRE OCTOBRE 2017 ET JANVIER 2018

La synthèse des conventions est présentée.

10. QUESTIONS DIVERSES

Le relevé des échanges du conseil des membres et associés du 19 décembre 2017 est communiqué au conseil d'administration.

→ La séance est levée à 17h05.